ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

ubbeo

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté ou 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 55147

Echéance de validité de l'attestation (1): **23/02/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 08.02.271.002.1 du 01/01/2025

Vérificateur:

ETS BOUTEVILLE BASSENS

3 quai alfred de vial

33530 BASSENS

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: 100 km/h

Catégorie véhicule: M3

Marque véhicule: IRISBUS

Type véhicule: RECREO-CROSSWAY

N° de Chassis: VNESFR1500M014516

N° d'Immatriculation: CH-562-QY

Exploitant:

COMPAGNIE FRANCAISE DE TRANSPORT INTERURBAIN - CFTI

23 RTE DE LA GARENNE

33770 SALLES

Fait le: 24/02/2026 Lieu: BASSENS

Le contrôleur: ROUQUIE Benjamin

Signature :

Sté des Ets BOUTEVILLE
3, Quai Alfred De VIAL
33530 BASSENS
Tél. 05 56 50 58 32
Fax 05 56 39 60 75

(1) : Date attestation + 1 an - 1 jour

Copyright © Ubbeo 2026